



Indemnités de licenciement et divorce

Par **MAZERES**, le **16/07/2009** à **11:06**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce à l'amiable.

Mon épouse vient d'être licenciée, mais ne percevra vraisemblablement ses indemnités de licenciements que dans plusieurs semaines, alors que le jugement de divorce aura été prononcé.

Toutefois, le licenciement ayant eu lieu pendant que nous sommes encore mariés (régime de la communauté réduite aux acquêts), me doit-elle la moitié de ses indemnités de licenciement ?

Merci par avance.